

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 647**

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 7

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La validation des conditions de la création d'une interprofessionnelle spécifique aux agriculteurs bio par les interprofessions générales doit être supprimée.